



Règlement Stages été 2021

Date des stages, lieux et horaires :

Toutes les informations sont disponibles sur notre site www.cjbbondues.fr

Comment inscrire un enfant ?

INSCRIPTION EXCEPTIONNELLE BONDUOIS UNIQUEMENT le samedi 29 Mai de 8h30 à 12h00

INSCRIPTIONS BONDUOIS UNIQUEMENT à partir du 31 mai, 12h00 (dans la limite des places disponibles)

INSCRIPTIONS BONDUOIS ET NON-BONDUOIS du 7 juin à 12h00 au 11 juin (dans la limite des places disponibles)

Les places étant limitées, elles seront attribuées dans l'ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles.

Au regard de la situation actuelle et des protocoles obligatoires à la réalisation de l'accueil des enfants, les pré-inscriptions se feront par google forms disponible via notre site www.cjbbondues.fr. Les pré-inscriptions ne seront définitives qu'en cas de dossier complet et règlement effectué dans les délais indiqués.

Restauration :

Seule la restauration pour les stages Foot et Multisports sera assurée.

Les repas du jeudi de chaque semaine seront à prévoir par les familles (pas de restauration municipale le jeudi).

La restauration est assurée par la ville, l'encadrement par le CJB Vacances.

Concernant les tarifs et modalités d'inscription, annulations et remboursements médicaux, seul le règlement intérieur des repas de la commune est applicable.

Il n'y a pas de tarif « assimilé bonduois ». Concernant les tarifs minorés, les remboursements pour absences médicales, la demande est à faire à la ville, par mail à Mme Dufossé, mbondues@mairie-bondues.fr

Documents nécessaires :

Pour les non-adhérents aux CJB Accueil depuis la rentrée de septembre 2020 et au CJB Vacances (vacances d'automne 2020 et hiver 2021), l'adhésion est à renouveler. Vous trouverez le document sur notre site www.cjbbondues.fr "Fiche d'adhésion 2020-21".

- votre avis d'imposition 2020 (sur les revenus 2019) (pour le calcul du quotient familiale des garderies)
- un justificatif de domicile pour les bonduois (facture d'électricité, de gaz ou d'eau de moins de 3 mois).

Une majoration de 15€ / stage sera appliqué pour les Non Bonduois.

La non présentation de ces documents entrainera l'application du tarif Non Bonduois.

Le montant de l'adhésion est fixé à 10€ pour la famille. Ce montant sera facturé si aucune inscription n'a été faite au CJB Vacances sur les vacances d'automne 2020 et Hiver 2021.

Confirmation de l'inscription :

Les familles recevront par mail confirmation de leur demande.

L'inscription sera validée par retour complet du dossier (paiement) avant le 12/06 à minuit.

Le paiement se fera par virement, chèques vacances ANCV-CESU remplis ou chèque à l'ordre du CJB vacances.

Attention : Tout dossier incomplet ou transmis après le 12/06 à minuit ne sera pas pris en compte.

Un dossier retourné complet avec le règlement ne pourra être ni modifié (annulation –changement de dates), ni remboursé.

Modifications de pré-inscriptions :

Pour les demandes de modifications d'inscription, celle-ci ne pourra se faire que si le paiement n'a pas encore été réalisé. Toute demande doit être faite par mail avant le 10 juin. La demande sera traitée dans la limite des places disponibles.

Combien ça coûte ?

Les tarifs de chaque stage sont disponibles sur le site www.cjbbondues.fr

Une majoration de 15€ / stage sera appliqué pour les Non Bonduois.

Le montant de l'adhésion est fixé à 10€ pour la famille. Ce montant sera facturé si aucune inscription n'a été faite au CJB Vacances sur les vacances d'automne 2020 et Hiver 2021.

Comment les accueils sont-ils assurés ?

Le centre est uniquement assuré en responsabilité civile. En cas d'accident où la responsabilité du centre n'est pas engagée, les familles prendront en charge les dommages corporels et matériels.

Concernant les absences pour raisons médicales (hors restauration)?

Tout remboursement pour raison médicale, à partir du 2ème jour de maladie, se fera uniquement sous forme d'avoir (valable un an). Ce dernier tiendra compte des frais de gestion de 25%. L'avoir se fait sous réserve de la présentation d'un certificat médical précisant les dates d'absences de l'enfant.

Cas particuliers :

En cas de fermeture administrative de l'accueil liée à une situation exceptionnelle (sanitaire, météo (canicule), etc.), le CJB Vacances ne pourra pas être tenu responsable et prendra les dispositions nécessaires pour se mettre en conformité avec les mesures administratives.

En cas d'annulation du stage sur décision de l'association, le remboursement sera intégral.